

## **Procès-verbaux de la Ville de Hampstead**

### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL TENUE LE 20 NOVEMBRE 2017 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD**

**SONT PRÉSENTS :** Monsieur le maire William Steinberg, Madame la conseillère Cheryl Weigensberg, Messieurs les conseillers Jack Edery, Leon Elfassy Michael Goldwax, Warren Budning, Harvey Shaffer, et formant quorum sous la présidence du maire Steinberg.

**SONT AUSSI PRÉSENTS :** Monsieur Richard Sun, directeur général et Me Pierre Tapp, greffier, qui prend note des délibérations

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire déclare la séance ouverte à 20h10.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

Des questions ont été posées par des membres du public et ont reçu une réponse du maire et des conseillers.

2017-237

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- D'adopter l'ordre du jour du conseil régulier tel que présenté.

Adoptée

2017-238

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil municipal du 2 octobre 2017 soient adoptés dans la forme soumise.

Adoptée

2017-239

#### **DÉPÔT - DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les déclarations des intérêts pécuniaires du maire William Steinberg et des conseillers Cheryl Weigensberg, Jack Edery, Leon Elfassy, Michael Goldwax, Warren Budning, et Harvey Shaffer ont été déposées conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

2017-240

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

### ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 1 du Règlement n° 740-3 :

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'adopter le calendrier suivant des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018 qui se tiendront à 20h00 au Centre communautaire, 30 chemin Lyncroft à Hampstead :

|                     |                      |
|---------------------|----------------------|
| 16 janvier; (mardi) | 3 juillet; (mardi)   |
| 5 février;          | 6 août;              |
| 5 mars;             | 4 septembre; (mardi) |
| 9 avril;            | 9 octobre; (mardi)   |
| 7 mai;              | 5 novembre;          |
| 4 juin;             | 3 décembre;          |

Adoptée

2017-241

### DÉSIGNATION DES MAIRES SUPPLÉANTS POUR L'ANNÉE 2018

Il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- DE désigner, maire suppléant, les membres du conseil suivants, pour leur période respective suivante, afin d'agir et d'exercer les pouvoirs du maire en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de ce dernier, le tout conformément à l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* :

Conseiller Michael GOLDWAX

Du 1 janvier, 2018 au 28 février, 2018

Conseillère Cheryl WEIGENSBERG

Du 1 mars, 2018 au 30 avril, 2018

Conseiller Harvey Earl SHAFFER

Du 1 mai, 2018 à 30 juin, 2018

Conseiller Leon ELFASSY

Du 1 juillet, 2018 à 31 août, 2018

Conseiller Jack EDERY

Du 1 septembre, 2018 à 31 octobre, 2018

Conseiller Warren BUDNING

Du 1 novembre, 2018 à 31 décembre, 2018

Adoptée

2017-242

### ASSIGNATION DES PORTFOLIOS AUX MEMBRES DU CONSEIL

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE les membres du conseil ont pris connaissance de leurs assignations suivantes de portfolios de la Ville de Hampstead :

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

|   |   |
|---|---|
| <i>Événements communautaires<br/>et récréatifs et l'embellissement</i>  | <i>Cheryl WEIGENBERG, Conseillère<br/>Siège # 1</i> |
| <i>Finances</i>   | <i>Jack EDERY, Conseiller<br/>Siège # 2</i>         |
| <i>Tennis</i>   | <i>Leon ELFASSY, Conseiller<br/>Siège # 3</i>       |
| <i>Travaux publiques, Technologie de<br/>l'information - Infrastructure<br/>&amp; réseau, Environnement<br/>et les aînés</i>  | <i>Michael GOLDWAX, Conseiller<br/>Siège # 4</i>    |
| <i>Communications, Jeunesse<br/>Piscine, T.I - Communications<br/>VP du CCU</i>   | <i>Warren BUDNING, Conseiller<br/>Siège #5</i>      |
| <i>Affaires Juridiques,<br/>Sécurité Publique, Traffic,<br/>Commandites</i>   | <i>Harvey E. SHAFFER, Conseiller<br/>Siège # 6</i>  |
| <i>Relations inter-gouvernementales<br/>Ressources Humaines,<br/>Conseil d'agglomération, Urbanisme,<br/>Président du CCU</i> | <i>William Steinberg, Maire</i>                     |

Adoptée

2017-243

### **DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL POUR REMPLACER LE MAIRE EN CAS D'ABSENCE**

---

Il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE selon la recommandation du maire, le conseiller Michael Goldwax soit et est, par la présente désigné en premier, le conseiller Harvey Shaffer en deuxième, le conseiller Warren Budning en troisième et la conseillère Cheryl Weigensberg en quatrième pour remplacer le Maire William Steinberg aux séances du conseil d'Agglomération de Montréal s'il était dans l'impossibilité d'y assister lui-même.

Adoptée

2017-244

### **RÉSIGNATION DES MEMBRES ET ADJOINTS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

CONSIDÉRANT l'article 3 du règlement N° 1014 qui stipule que le Conseil doit désigner, par résolution, les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les membres et adjoints sont nommés conformément aux termes et conditions définis aux Divisions 3, et 4 du Règlement no. 1014 de la Ville de Hampstead;

Il est proposé par le Conseiller Warren Budning appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- QUE les membres suivants soient nommés :

William Steinberg, Maire – Président;

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Councillor Warren Budning, Vice-président;

Adoptée

2017-245

### **RÉSOLUTION CONCERNANT LA LOI FAVORISANT LE RESPECT DE LA NEUTRALITÉ RELIGIEUSE DE L'ÉTAT (PROJET DE LOI 62)**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'état* dont l'objectif est d'interdire le port d'un voile couvrant le visage dans beaucoup de situations, y compris pour offrir ou recevoir des services gouvernementaux;

CONSIDÉRANT QUE ces services incluent les services liés à la santé, à l'éducation et de nombreux autres qui sont d'une importance capitale dans notre société;

CONSIDÉRANT QUE la loi vise les femmes qui portent le niqab;

CONSIDÉRANT QUE cette loi constitue une atteinte sérieuse à la liberté de religion de ces femmes et une violation de l'article 15 de la Charte des droits et libertés de la personne, et de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne;

CONSIDÉRANT QU'il contrevient également aux dispositions relatives à l'égalité des sexes contenues dans les chartes canadienne et québécoise puisque ce sont uniquement les femmes qui portent le niqab, et que ce sont donc uniquement les femmes qui se voient assujetties à des restrictions dans leur tenue vestimentaire;

CONSIDÉRANT QUE l'argument selon lequel la loi ne fait pas de discrimination puisque les hommes portant des masques sont également couverts est tout aussi faux que l'argument selon lequel une loi interdisant aux riches et aux pauvres de dormir sous les ponts ne discrimine pas les pauvres;

CONSIDÉRANT QUE cette loi est inutile pour ce qui est de motifs liés à la sécurité, à l'identification ou à la communication puisqu'il existe déjà des règles et des lignes directrices simples permettant de régler ces questions et qu'aucune loi ne permet de couvrir son visage lorsqu'il est raisonnable de demander à une personne de s'identifier, comme pour voter ou obtenir une carte d'assurance-maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead a toujours exigé et exigera toujours que les visages soient découverts aux fins de l'identification légitime;

CONSIDÉRANT QUE des études ont démontrés que la grande majorité, sinon la totalité, des femmes qui portent le niqab au Québec n'ont aucun problème à découvrir leur visage lorsque l'identification est requise;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif allégué de la législation promouvoir l'intégration des femmes qui portent le niqab ne sera pas atteint en isolant ces femmes et en les empêchant de donner ou de recevoir des services gouvernementaux;

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

CONSIDÉRANT QUE la majorité n'a pas besoin de la protection nécessaire à la minorité;

CONSIDÉRANT QUE la force d'une société n'est pas démontrée par sa capacité à subjuguier ses minorités mais plutôt par sa capacité à les protéger;

CONSIDÉRANT QUE la loi a déjà conduit à une augmentation de violence contre les femmes qui portent le niqab et même le hijab;

CONSIDÉRANT QUE la discrimination envers toute minorité conduit inévitablement à la discrimination envers d'autres minorités et à une société où règnent l'intolérance et le racisme;

Il est proposé par le Maire William Steinberg, appuyé par les conseillers Cheryl Weigensberg, Jack Edery, Leon Elfassy, Michael Goldwax, Warren Budning, and Harvey Shaffer représentant le conseil dans son ensemble et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

QUE la Ville de Hampstead ne se conformera pas aux dispositions de la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'état* à moins d'un besoin raisonnable aux fins d'identification ou de sécurité;

QUE le Conseil demande à la législature du Québec de retirer la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'état*;

QUE le Conseil demande à l'Assemblée générale du Québec de ne pas utiliser la clause Nonobstant pour protéger la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'état* de toute contestation fondée sur la Charte;

QUE les membres de la législature du Québec lisent et réfléchissent à un poème écrit par le pasteur Martin Niemoeller, après sa sortie d'un camp de concentration allemand à la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Le poème en question est joint à la présente résolution;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au premier ministre Philippe Couillard, à la ministre de Justice Stéphanie Vallée, au député Darcy McGee David Birnbaum, et à toutes les municipalités de l'île de Montréal.

Adoptée

2017-246

### **AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT N° 1016 INTITULÉ RÈGLEMENT DÉCRÉTANT ET IMPOSANT LES TAXES POUR COUVRIR LES DÉPENSES DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2017**

---

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Jack Edery qu'à une prochaine séance du Conseil, il y aura adoption du règlement n° 1016 intitulé règlement décrétant et imposant les taxes pour couvrir les dépenses de la Ville pour l'année 2018.

2017-247

### **ADOPTION DU PROJET DU RÈGLEMENT N° 1016 INTITULÉ RÈGLEMENT DÉCRÉTANT ET IMPOSANT LES TAXES POUR COUVRIR LES DÉPENSES DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2018**

---

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du Règlement n° 1016 intitulé règlement décrétant et imposant les taxes pour couvrir les dépenses de la Ville pour l'année 2018 et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, et appuyé par le conseiller Harvey Shaffer, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'adopter le Règlement n° 1016 qui sera intitulé: «Décrétant et imposant les taxes pour couvrir les dépenses de la Ville pour l'année 2018. »

Adoptée

2017-248

### **AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT N° 694-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 694 CONCERNANT LE TRAFIC**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Harvey Shaffer qu'à une prochaine séance du Conseil, le Règlement n° 694-10 modifiant Règlement n° 694 sera soumis pour adoption par le Conseil.

Tous les membres du conseil ont reçu copie du Règlement n° 694-10 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2017-249

### **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 694-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 694 CONCERNANT LE TRAFFIC**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du projet de Règlement n° 694-10 modifiant le Règlement n° 694 concernant le trafic et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'adopter le projet de Règlement n° 694-10 modifiant le Règlement n° 694 concernant le trafic.

Adoptée

2017-250

### **AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT N° 1010-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1010 CONCERNANT LES TARIFS**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Jack Edery qu'à une prochaine séance du Conseil, le Règlement n° 1010-2 modifiant Règlement n° 1010 sera soumis pour adoption par le Conseil.

Tous les membres du conseil ont reçu copie du Règlement n° 1010-2 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2017-251

### **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 1010-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1010 CONCERNANT LES TARIFS**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du projet de Règlement n° 1010-2 modifiant le Règlement n° 1010 concernant les tarifs et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT :

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- D'adopter le projet de Règlement n° 1010-2 modifiant le Règlement no 1010 concernant les tarifs.

Adoptée

2017-252

### DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 14 NOVEMBRE 2017

Chaque membre du Conseil en ayant reçu copie, le greffier dépose le procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme, tenue le 14 novembre 2017.

Le conseil prend acte du dépôt du dit procès-verbal par le greffier.

2017-253

### DEMANDE D'AUTORISATION POUR LES MODIFICATIONS DES FAÇADES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE AU 199, CHEMIN NETHERWOOD, LOT N° 2 089 497, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE les modifications des façades d'une maison unifamiliale détachée située au **199 chemin Netherwood** et soumises à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 14 novembre 2017 soient refusées à la recommandation du CCU. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et ne respectent que partiellement les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2017-254

### DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA MODIFICATION D'UNE FAÇADE POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE AU 7, CHEMIN GLENMORE, LOT N° 2 089 732, ZONE RA-1, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)

Il est proposé par le conseiller Warren Budning appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE la modification d'une façade pour une maison unifamiliale détachée située au **7 chemin Glenmore** et soumise à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 14 novembre 2017 soit acceptée à la recommandation du CCU. La modification respecte les dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et respecte les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2017-255

### DEMANDE D'AUTORISATION POUR LES MODIFICATIONS DES FAÇADES POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE AU 10, CROISSANT ALDRED, LOT N° 2 089 533, ZONE RB-4, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775)

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE les modifications des façades pour une maison unifamiliale détachée située au **10, croissant Aldred** et soumise à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 14 novembre 2017 soient refusées à la recommandation du CCU. Les modifications respectent les dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et ne respectent que partiellement les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 775.

Adoptée

2017-256

### **DEMANDE D'AUTORISATION POUR LES MODIFICATIONS D'UNE FAÇADE POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE AU 23, CHEMIN ALBION, LOT N° 2 089 774, ZONE RA-2, (RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1001-2) ET (RÈGLEMENT PIIA N° 775).**

Il est proposé par le conseiller Warren Budning appuyé par le conseiller Micael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE les modifications d'une façade pour une maison unifamiliale située au **23, chemin Albion** et soumises à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 14 novembre 2017, soient approuvées. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage n° 1001-2 et respectent les normes relatives au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale n°775.

Adoptée

2017-257

### **APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2017**

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois d'octobre 2017 a été soumise au conseil;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery, appuyé par la conseillère Cheryl Weigensberg et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE la liste des déboursés pour la période du 16 septembre au 16 octobre 2017, au montant de 1 652 200,93 \$, est par la présente approuvée (785 573,60\$ pour les chèques et 866 627,33\$ pour les paiements en ligne).

Adoptée

2017-258

### **APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR L'USAGE DE L'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) exige des municipalités de produire un formulaire - rapport de l'usage de l'eau potable permettant à la municipalité de faciliter l'application des mesures de la Stratégie québécoise d'économie de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead a produit son rapport et que ce dernier a été approuvé par le MAMOT le 25 septembre 2017;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT:



## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- De RATIFIER ET D'APPROUVER le Rapport annuel de la gestion de l'eau potable produit par la Ville de Hampstead pour l'année 2016 et approuvé par le MAMOT.

Adoptée

2017-259

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TRANSFERT DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC**

---

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*;

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Il est proposé par le conseiller Jack Edery appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE la Ville de Hampstead s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- QUE la Ville de Hampstead s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;
- QUE la Ville de Hampstead approuve le contenu et autorise l'envoi au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux commençant le 01-01-2014 et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- QUE la Ville de Hampstead s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- QUE la Ville de Hampstead s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;
- QUE la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2017-260

### **AUTORISATION POUR PROCÉDER AU RENOUELEMENT DES CONTRATS D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS DE PG SOLUTIONS INC POUR 2018**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'acquisition des applications de PG Solutions Inc. en 2005;

ATTENDU QUE les applications de PG Solutions Inc. sont celles utilisées pour les opérations courantes de la Ville;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Warren Budning et **RÉSOLU UNANIMEMENT**;

- QUE le renouvellement annuel des contrats d'entretien et soutien des applications pour 2108 soit accordé au fournisseur PG Solutions Inc. pour un montant de 61 017 \$ taxes incluses;

Le certificat du trésorier n° 17-20, daté du 13 septembre 2017, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2017-261

### **CINQUIÈME RENOUELEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LE DÉPOTOIR À NEIGE ENTRE LA VILLE DE HAMPSTEAD ET LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du projet du cinquième renouvellement d'entente, considérant la fin du terme de l'entente de 2009, permettant à la Ville de Hampstead d'utiliser le dépotoir à neige de la Ville de Côte Saint-Luc, entente effective à compter du 2 octobre 2017;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax appuyé par le conseiller Warren Budning et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- D'autoriser le directeur général ou, en cas d'absence, le greffier, à signer le cinquième renouvellement de l'entente intermunicipale pour le dépotoir à neige, effective le 2 octobre 2017, par laquelle la Ville de Côte Saint-Luc permet à la Ville de Hampstead d'utiliser le dépotoir à neige de Côte Saint-Luc, situé à l'intersection du chemin Kildare et de l'avenue Marc Chagall, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2016 au 31 mars 2017;

Le certificat du trésorier n°17-23, daté du 16 novembre 2017, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2017-262

### **APPROBATION D'EMBAUCHE DE M. ERIC JANUKAVICIUS À TITRE DE «TECHNICIEN EN INSPECTIONS DES BÂTIMENTS»**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead a créé un (1) poste de «Technicien en inspections des bâtiments», groupe de traitement 13, à la division d'urbanisme et d'inspections des bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et la directrice des ressources humaines recommandent l'embauche de **M. Eric Janukavicius** pour combler ce poste;

Il est proposé par le conseiller Warren Budning, appuyé par le conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- D'APPROUVER l'embauche permanente de **M. ERIC JANUKAVICIUS** à titre de «**TECHNICIEN EN INSPECTIONS DES BÂTIMENTS**», sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 429, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

2017-263

### **APPROBATION D'EMBAUCHE DE MME CARINA TOLEDO À TITRE DE «SECRÉTAIRE D'UNITÉ ADMINISTRATIVE»**

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead requiert l'embauche permanente d'une secrétaire d'unité administrative, groupe de traitement 8;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et la directrice des ressources humaines recommandent l'embauche de **Mme Carina Toledo** pour combler ce poste;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- D'APPROUVER l'embauche permanente de **MME CARINA TOLEDO** à titre de «**SECRÉTAIRE D'UNITÉ ADMINISTRATIVE**», sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 429, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

2017-264

### **APPROBATION D'EMBAUCHE DE MME RENÉE CHRÉTIEN À TITRE D'«AGENT DE BUREAU»**

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead requiert l'embauche d'un agent de bureau, groupe de traitement 6, au département des travaux publics due à un poste vacant;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et la directrice des ressources humaines recommandent l'embauche de **MME RENÉE CHRÉTIEN** pour combler ce poste;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Harvey Shaffer et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- D'APPROUVER l'embauche de **MME RENÉE CHRÉTIEN** à titre d'«**AGENT DE BUREAU**» au département des travaux publics sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 429, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

Des questions ont été posées par des membres du public et ont reçu une réponse du maire et des conseillers.

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2017-265

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le conseiller Warren Budning et résolu à l'unanimité de clore la séance à 21h43.

Adoptée

(s) William Steinberg  
Dr William Steinberg, maire

(s) Pierre Tapp  
Me Pierre Tapp, greffier